



12^{EME} ASSEMBLEE GENERALE DES MILITANT-E-S CGT DE LA FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU VERRE ET DE LA CERAMIQUE

11 Avril 2019

Cher-e-s Camarades,

Notre 12^{eme} Assemblée Générale des Syndicats CGT du Verre et de la Céramique se tiendra le jeudi 11 avril 2019. La veille, le 10 avril, nous organisons une journée ATMP ouverte à tous les syndicats de notre Fédération.

SEANCE ATMP

Mercredi 10 avril 2019 – Salle C1, rez-de-chaussée bas, noyaux C
A Montreuil, de 14h00 à 17h30

ASSEMBLEE GENERALE

Jeudi 11 avril 2019 – Salle du CCN, rez-de-chaussée, immeuble confédéral
A Montreuil, de 08h30 à 13h00 (Accueil à 8h00 précise)

Cette Assemblée Générale du 11 avril 2019 se déroulera dans un moment de forte activité syndicale où une grande partie de nos syndicats seront en pleine campagne électorale pour la mise en place des CSE, où nous serons également dans la préparation du Congrès de notre UFR qui se tiendra du 16 au 19 septembre prochain au centre Touristra du Mont Dore en Auvergne, et à quatre semaines du 52^{eme} Congrès confédéral.

La préparation de cette Assemblée Générale se déroule dans un climat social particulièrement tendu avec des expressions revendicatives qui s'expriment de plus en plus fortement partout sur le territoire, dans les entreprises, sans oublier également dans les Départements d'Outre-Mer et les Territoires d'Outre-Mer.



Nous serons également dans la phase finale du grand débat voulu par le gouvernement afin d'essayer de sortir de la mobilisation dite des gilets jaunes. Débat pour non pas répondre aux exigences sociales mais tenter de les contourner.

Débat que nous avons à la CGT rebaptiser « Notre voix doit compter, le débat on va se le faire ».

Débat sous l'organisation de moment public d'échange en mettant à disposition des cahiers d'expression populaire à partir de nos revendications, en construisant les cahiers revendicatifs avec les salarié-e-s dans les entreprises, revendications sur lesquels la CGT s'entend s'appuyer pour préparer les journées d'actions nationales interprofessionnelles, notamment celle du 5 février prochain.

Revendiquer pour de meilleurs salaires, pensions, minima sociaux et un SMIC à 1800 € bruts ! Amplifier le rapport de force nécessaire à notre ambition de transformation sociale ! Riche de nos propositions de sécurité sociale professionnelle, de statut du travail salarié, de développement humain durable, à partir de nos campagnes revendicatives, Coût du Capital, Transformation du travail, Réduction du temps de travail avec les 32 heures et la 6ème équipe, l'égalité femme homme, sans oublier les revendications spécifiques rattachées aux retraité-e-s et futur-e-s retraité-e-s, protection sociale, retraite, services publics...

Rien de tout cela ne pourra être obtenu sans l'élévation du rapport de force et les luttes pour y parvenir.

Notre Assemblée sera également le moment afin de faire un point sur la mise en œuvre des décisions et des engagements que nous avons pris lors de nos 9ème et 10ème Congrès fédéraux, à savoir notamment de faire de l'augmentation de notre représentativité syndicale et électorale une priorité de notre activité.

Ces débats nous les mènerons avec la présence de nos délégué-e-s au 52ème Congrès.

Voilà autant de sujets importants autour desquels les débats seront, comme à l'accoutumée, libres et enrichissants pour toutes et tous.

Alors, rendez-vous le 11 avril 2019, inscrivez-vous dès maintenant !

Nous vous invitons à retourner, **[AVANT LE VENDREDI 15 MARS 2019](#)**, votre fiche de participation et à préparer activement, avec les syndiqué-e-s et les salarié-e-s cette rencontre.

Les frais de cette journée sont à la charge de chaque organisation. Nous souhaitons que les syndicats s'organisent et fassent preuve de solidarité pour aider aux frais de transports, repas, etc. pour permettre la participation de toutes et tous.

Néanmoins, si votre syndicat rencontre des difficultés matérielles pour participer à cette journée, n'hésitez pas à contacter la Fédération.

Bien fraternellement,

Montreuil, le 30 janvier 2019



FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU VERRE ET DE LA CÉRAMIQUE CGT
CASE 417 – 263 RUE DE PARIS, 93100 MONTREUIL – 01.55.82.85.39 – ver-ceram@cgt.fr

12^{EME} ASSEMBLEE GENERALE DES MILITANT-E-S CGT DE LA FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU VERRE ET DE LA CERAMIQUE

11 Avril 2019

Inscriptions ATMP & AG

Le Syndicat de : _____

Participation à la journée ATMP du 10 avril 2019

NOMS	PRENOMS

Participation à l'Assemblée Générale du 11 avril 2019

NOM	PRENOM	PARTICIPE AU REPAS DU MIDI

Les repas sont à retenir en même temps que la participation à l'AG.

Nombre de participant-e-s : _____ x 25.00 € = _____ € à régler par chèque à l'ordre de la FNTVC et à renvoyer avec cette inscription à la Fédération **avant le 15 mars 2019**.

Les réservations de chambres sont à charge de chaque syndicat.

Nous vous invitons à réserver dès maintenant pour ne pas être pris-e-s de cours.

IBIS MONTREUIL 01 43 63 16 16
IBIS BUDGET MONTREUIL 08 92 68 09 62
IBIS VINCENNES 08 92 68 32 57
IBIS STYLE PARIS NATION 01 43 70 53 65



FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU VERRE ET DE LA CÉRAMIQUE CGT
CASE 417 – 263 RUE DE PARIS, 93100 MONTREUIL – 01.55.82.85.39 – ver-ceram@cgt.fr

12^{EME} ASSEMBLEE GENERALE DES MILITANT-E-S CGT DE LA FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU VERRE ET DE LA CERAMIQUE

11 Avril 2019

Informations pratiques

Arrivée impérative à la salle du CCN à 8h00, avec un passage à l'accueil (à gauche après le couloir vitré de l'immeuble confédéral) afin de prendre les documents nécessaires au déroulement de l'Assemblée Générale.

Un petit déjeuner vous sera offert, ainsi qu'une pause-café/thé dans la matinée.

Celles et ceux qui y participent prendront l'apéritif et le repas « aux rideaux bleus », sur le patio, au fond, à gauche des ascenseurs C. Les règlements pour ce déjeuner sont à envoyer par chèque, à l'ordre de la Fédération, en même temps que les inscriptions à l'AG.

DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES

Vous avez d'autre part, selon les branches, des dispositions conventionnelles à partir desquelles vous pouvez faire payer les absences par l'employeur dans le cadre de journées de formations syndicales et de journées statutaires.

Une attestation sera fournie en conséquence à celles et ceux qui en feront la demande lors de leur arrivée, à l'accueil.

Pour les entreprises relevant de la convention **Céramique**, il y avait, dans le cadre des dispositions conventionnelles antérieures, des droits qui, au titre du maintien des avantages acquis prévus par la nouvelle convention de 1989, demeurent toujours d'actualité.

Référez-vous aux textes en vigueur pour les conventions de la **Céramique Sanitaire**, du **Carrelage**, des **Réfractaires**, de la **Poterie**, des **Matières Premières**, de la **Porcelaine** (Article G10, dernier paragraphe).

Dans les **Tuiles & Briques**, nous vous invitons à vous reporter à l'article 12 de la Convention (paragraphe e), pour la prise en charge du délégué syndical ou d'un-e autre militant-e.

Dans le **Verre à la Main**, les dispositions des articles 8 et 9 permettent de faire prendre en charge la journée en question par l'employeur.

Idem dans la **Fabrication Mécanique du Verre**, voir article 8 paragraphe 3 et article 9 paragraphe 1

Également dans la **l'Union des Métiers du Verre**, voir articles 7 et 8 a)

De même, n'hésitez pas à vous référer aux accords de groupes, d'entreprises et/ou d'établissement (comme, par exemple, pour les salarié-e-s de Saint Gobain).

